FCBA

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° CM-15-B-001

valable 5 ans à compter du 26/01/2015

Matériau présenté par : **DECEUNINCK SAS**
Zone Industrielle
Impasse des Bleuets
80700 ROYE

Marque commerciale : **Profilés menuiserie revêtus d'un laquage**

Description sommaire :
✓Profilés de fenêtre en PVC multi-parois revêtus sur deux faces d'une peinture laquée type polyuréthane bi-composante d'épaisseur 30 µm.
✓Référence de la matière PVC « DECOM 1340/003 »
✓Masse linéaire apparente: 1.350 Kg/ml
✓Epaisseur total: 70 (+/-1) mm.
✓Teinte peinture : divers
Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : **n° 404/14/325-1 du 26/01/2015**

Nature des essais : *Essai par rayonnement*

Classement : **M2**

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction .

Durabilité du classement : non limitée à priori (usage intérieur)
(compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Bordeaux, le 26 Janvier 2015

SIGNE	APPROUVE
La Responsable Technique Feu	L'Expert Feu
Véronique GEORGES	**Jean-Marie GAILLARD**

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document.

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z

1 - OBJET

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Nom du client	:	**DECEUNINCK SAS**
- Dénomination commerciale	:	**Profilés menuiserie revêtus d'un laquage**
- Référence échantillons	:	854-1
- Date d'arrivée de l'échantillon	:	15/10/2015
- Procédure d'échantillonnage	:	**par le client**
- Références fabrication	:	-
- Description du produit	:	

Caractéristiques attestées par le Demandeur

- Profilés de fenêtre laqués en surface, de composition suivante :
- Référence de la matière polychlorure de vinyle « DECOM 1340/003 »
- Laquage sur les faces avec une peinture polyuréthane bi-composante, épaisseur 30 µm, toutes couleurs.
- Masse linéaire apparente : 1.350 kg/ml.
- Epaisseur totale du profilé : 70 (+/-1) mm
- Largeur total du profilé : 80 (+/-1) mm
- Structure interne :

-5 chambres
-voiles internes d'épaisseur 1 mm
-voiles externes d'épaisseur environ 2.8 mm
-référence profilé : 5051

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

3 – CONDITIONS DES ESSAIS

3.1 - Conditionnement des éprouvettes

Le produit a été conditionné à (50+/-5%) d'humidité relative et à (23+/-2°)C jusqu'à masse constante .

NB : La masse constante est atteint lorsque après deux pesages successifs de l'échantillon à 24 heures d'intervalle, la différence de masse ne diffère pas de plus de 0.1% de la dernière masse enregistrée.

3-2 - Essai par rayonnement selon la norme NF P 92 501 (Décembre 1995)

Cet essai est applicable aux matériaux rigides et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm.
L'essai consiste à soumettre les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante afin de provoquer éventuellement l'inflammation des gaz dégagés, d'observer la propagation de la combustion et de recueillir les données permettant d'estimer la quantité de chaleur libérée par la combustion du matériau. L'échantillon plan de dimensions 300 mm x 400 mm est placé sur une grille support en acier orientée à 45° et située à 30 mm d'une source de chaleur rayonnante électrique. Des dispositifs d'inflammations localisés de part et d'autre de l'éprouvette ont pour but d'enflammer les gaz de pyrolyse dégagés par l'échantillon au cours de l'essai. La durée totale du test est de 20 minutes.
Les temps d'inflammation, les temps d'extinction ainsi que les longueurs de flamme sont enregistrés tout au long de l'essai.

3.3 - Essais complémentaires

Pas d'essais complémentaires réalisés.

3.4 - Classement des matériaux en catégories M selon NF P 92.507 (2004)

Les critères de classement ici après les épreuves de rayonnement sont donnés à partir de l'indice q calculé pour 4 épreuves répliques.

Cet indice est déterminé comme suit :

$$q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$$

Avec
Σh : sommes des longueurs de flammes supérieures à la partie plane de la surface radiante (en cm)
Ti : premier délai d'inflammation (en seconde)
Δt : durée totale de présence de flammes (combustion effective) calculée pour chaque épreuve (en seconde)

3.5 - Epreuve de durabilité

Selon la norme NF P 92-512, ce matériau ne fait pas l'objet d'une épreuve de durabilité.

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

4 - RESULTATS

Les résultats d'essai font seulement part du caractère de l'échantillon d'un matériau sous certaines conditions d'essai. En aucun cas ils ne peuvent être les seuls critères à estimer le potentiel de risque au feu du matériau dans son utilisation.

Les résultats d'essai ne sont valides que pour l'échantillon donné du produit testé.

	Eprouvette 1 *354-1-1 RAL 8017/SL*	**Eprouvette 2** *354-1-2 RAL 9016/SL*	**Eprouvette 3** *354-1-3 RAL 0856010*/SL*	**Eprouvette 4** *354-1-4 RAL 0856010*/ST*
Moment de la 1ère inflammation de la face exposée (ti1, en seconde)	80	117	102	126
Moment de la 1ère inflammation de la face non exposée (ti2, en seconde)	-	-	-	-
Somme des hauteurs de flamme Σh (en cm)	123	171	234	153
Somme des durées de combustion effective ΣΔT (en seconde)	515	811	1098	846
Chute de gouttes ou débris enflammées	-	-	-	-
Indice $q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$	6.77	5.13	6.92	4.17
Indice q moyen	**5.75**			

(sens des éléments assemblés SL= longitudinal /ST=transversal ; faces équivalentes)

Observations durant les essais :

Aucune

Fait à Bordeaux, le 26 janvier 2015

David BETTOIA
Le Technicien chargé des essais

Véronique GEORGES
La Responsable Technique Feu

Frédéric WIELEZYNSKI
Responsable du Laboratoire de Physique
Head of Physics Laboratory

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

FCBA

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° CM-15-B-002

valable 5 ans à compter du 26/01/2015

Matériau présenté par : **DECEUNINCK SAS**
Zone Industrielle
Impasse des Bleuets
80700 ROYE

Marque commerciale : **Profilés menuiserie teintés dans la masse**

Description sommaire :
✓Profilés de fenêtre en PVC teintés dans la masse
✓Référence de la matière PVC « DECOM 1340/003 »
✓Masse linéaire apparente: 1.350 Kg/ml
✓Epaisseur total: 70 (+/-1) mm.
✓Teinte : divers
Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : **n° 404/14/325-2 du 26/01/2015**

Nature des essais : *Essai par rayonnement*

Classement : **M2**

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction .

Durabilité du classement : non limitée à priori (usage intérieur)
(compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Bordeaux, le 26 Janvier 2015

SIGNE	APPROUVE
La Responsable Technique Feu	L'Expert Feu
Véronique GEORGES	**Jean-Marie GAILLARD**

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document.

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z

1 - OBJET

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Nom du client	:	**DECEUNINCK SAS**
- Dénomination commerciale	:	**Profilés menuiserie teintés dans la masse**
- Référence échantillons	:	854-2
- Date d'arrivée de l'échantillon	:	15/10/2015
- Procédure d'échantillonnage	:	**par le client**
- Références fabrication	:	-
- Description du produit	:	

Caractéristiques attestées par le Demandeur

- Profilés de fenêtre teintés dans la masse , de composition suivante :
- Référence de la matière polychlorure de vinyle « DECOM 1340/003 »
- Masse linéaire apparente : 1.350 kg/ml
- Epaisseur totale du profilé : 70 (+/-1) mm
- Largeur total du profilé : 80 (+/-1) mm
- Teinte dans la masse : toutes couleurs
- Structure interne :

-5 chambres
-voiles internes d'épaisseur 1 mm
-voiles externes d'épaisseur environ 2.8 mm
-référence profilé : 5051

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

3 – CONDITIONS DES ESSAIS

3.1 - Conditionnement des éprouvettes

Le produit a été conditionné à (50+/-5%) d'humidité relative et à (23+/-2°)C jusqu'à masse constante .

NB : La masse constante est atteint lorsque après deux pesages successifs de l'échantillon à 24 heures d'intervalle, la différence de masse ne diffère pas de plus de 0.1% de la dernière masse enregistrée.

3-2 - Essai par rayonnement selon la norme NF P 92 501 (Décembre 1995)

Cet essai est applicable aux matériaux rigides et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm.
L'essai consiste à soumettre les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante afin de provoquer éventuellement l'inflammation des gaz dégagés, d'observer la propagation de la combustion et de recueillir les données permettant d'estimer la quantité de chaleur libérée par la combustion du matériau. L'échantillon plan de dimensions 300 mm x 400 mm est placé sur une grille support en acier orientée à 45° et située à 30 mm d'une source de chaleur rayonnante électrique. Des dispositifs d'inflammations localisés de part et d'autre de l'éprouvette ont pour but d'enflammer les gaz de pyrolyse dégagés par l'échantillon au cours de l'essai. La durée totale du test est de 20 minutes.
Les temps d'inflammation, les temps d'extinction ainsi que les longueurs de flamme sont enregistrés tout au long de l'essai.

3.3 - Essais complémentaires

Pas d'essais complémentaires réalisés.

3.4 - Classement des matériaux en catégories M selon NF P 92.507 (2004)

Les critères de classement ici après les épreuves de rayonnement sont donnés à partir de l'indice q calculé pour 4 épreuves répliques.

Cet indice est déterminé comme suit :

$$q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$$

Avec
Σh : sommes des longueurs de flammes supérieures à la partie plane de la surface radiante (en cm)
Ti : premier délai d'inflammation (en seconde)
Δt : durée totale de présence de flammes (combustion effective) calculée pour chaque épreuve (en seconde)

3.5 - Epreuve de durabilité

Selon la norme NF P 92-512, ce matériau ne fait pas l'objet d'une épreuve de durabilité.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

4 - RESULTATS

Les résultats d'essai font seulement part du caractère de l'échantillon d'un matériau sous certaines conditions d'essai. En aucun cas ils ne peuvent être les seuls critères à estimer le potentiel de risque au feu du matériau dans son utilisation.

Les résultats d'essai ne sont valides que pour l'échantillon donné du produit testé.

	Eprouvette 1 *354-2-1 RAL 1015/SL*	**Eprouvette 2** *354-2-2 RAL 7047/SL*	**Eprouvette 3** *354-2-3 RAL 9016/SL*	**Eprouvette 4** *354-2-4 RAL 7047/ST*
Moment de la 1ère inflammation de la face exposée (ti1, en seconde)	122	94	101	94
Moment de la 1ère inflammation de la face non exposée (ti2, en seconde)	-	-	-	-
Somme des hauteurs de flamme Σh (en cm)	150	196	188	169
Somme des durées de combustion effective ΣΔT (en seconde)	448	445	429	464
Chute de gouttes ou débris enflammées	-	-	-	-
Indice $q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$	5.81	9.88	8.99	8.35
Indice q moyen	**8.26**			

(sens des éléments assemblés SL= longitudinal /ST=transversal ; faces équivalentes)

Observations durant les essais :
Aucune

Fait à Bordeaux, le 26 janvier 2015

David BETTOIA
Le Technicien chargé des essais

Véronique GEORGES
La Responsable Technique Feu

Frédéric WIELEZYNSKI
Responsable du Laboratoire de Physique
Head of Physics Laboratory

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

FCBA

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° CM-15-B-003

valable 5 ans à compter du 26/01/2015

Matériau présenté par : **DECEUNINCK SAS**
Zone Industrielle
Impasse des Bleuets
80700 ROYE

Marque commerciale : **Profilés menuiserie « plaxé 1 face »**

Description sommaire :
✓Profilés de fenêtre en PVC plaxé sur 1 face apparente d'un film PVC d'épaisseur 150 µm et revêtu d'un film acrylique d'épaisseur 50 µm.
✓Référence de la matière PVC « DECOM 1340/003 »
✓Masse linéaire apparente: 1.350 Kg/ml
✓Epaisseur total: 70 (+/-1) mm.
✓Teinte : divers plaxage
Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : **n° 404/14/325-3 du 26/01/2015**

Nature des essais : *Essai par rayonnement sur face exposée plaxée*
(*Essais par rayonnement sur face non plaxée -voir rapport d'essais* n° 404/14/325-3 du 22/01/2015 lié au procès verbal N° CM-15-B-002)

Classement : **M3**
Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction .

Durabilité du classement : non limitée à priori (usage intérieur)
(compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Bordeaux, le 26 Janvier 2015

SIGNE	APPROUVE
La Responsable Technique Feu	L'Expert Feu
Véronique GEORGES	**Jean-Marie GAILLARD**

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document.

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z

1 - OBJET

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Nom du client	:	**DECEUNINCK SAS**
- Dénomination commerciale	:	**Profilés Menuiserie « plaxé 1 face »**
- Référence échantillons	:	854-3
- Date d'arrivée de l'échantillon	:	15/10/2015
- Procédure d'échantillonnage	:	**par le client**
- Références fabrication	:	-
- Description du produit	:	

Caractéristiques attestées par le Demandeur

- Profilés de fenêtre plaxé 1 face, de composition suivante :
- Référence de la matière Polychlorure de vinyle « DECOM 1340/003 »
- Masse linéaire apparente : 1.350 kg/m².
- Epaisseur totale du profilé : 70 (+/-1) mm
- Largeur total du profilé : 80 (+/-1) mm
- Plaxage : film PVC référence Renolit MBAS II (société Renolit)
- Structure interne :

-5 chambres
-voiles internes d'épaisseur 1 mm
-voiles externes d'épaisseur environ 2.8 mm
-référence du profil : 5051

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

3 – CONDITIONS DES ESSAIS

3.1 - Conditionnement des éprouvettes

Le produit a été conditionné à (50+/-5%) d'humidité relative et à (23+/-2°)C jusqu'à masse constante .

NB : La masse constante est atteint lorsque après deux pesages successifs de l'échantillon à 24 heures d'intervalle, la différence de masse ne diffère pas de plus de 0.1% de la dernière masse enregistrée.

3-2 - Essai par rayonnement selon la norme NF P 92 501 (Décembre 1995)

Cet essai est applicable aux matériaux rigides et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm.
L'essai consiste à soumettre les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante afin de provoquer éventuellement l'inflammation des gaz dégagés, d'observer la propagation de la combustion et de recueillir les données permettant d'estimer la quantité de chaleur libérée par la combustion du matériau. L'échantillon plan de dimensions 300 mm x 400 mm est placé sur une grille support en acier orientée à 45° et située à 30 mm d'une source de chaleur rayonnante électrique. Des dispositifs d'inflammations localisés de part et d'autre de l'éprouvette ont pour but d'enflammer les gaz de pyrolyse dégagés par l'échantillon au cours de l'essai. La durée totale du test est de 20 minutes.
Les temps d'inflammation, les temps d'extinction ainsi que les longueurs de flamme sont enregistrés tout au long de l'essai.

3.3 - Essais complémentaires

Pas d'essais complémentaires réalisés.

3.4 - Classement des matériaux en catégories M selon NF P 92.507 (2004)

Les critères de classement ici après les épreuves de rayonnement sont donnés à partir de l'indice q calculé pour 4 épreuves répliques.

Cet indice est déterminé comme suit :

$$\boxed{q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}}$$

Avec
Σh : sommes des longueurs de flammes supérieures à la partie plane de la surface radiante (en cm)
Ti : premier délai d'inflammation (en seconde)
Δt : durée totale de présence de flammes (combustion effective) calculée pour chaque épreuve (en seconde)

3.5 - Epreuve de durabilité

Selon la norme NF P 92-512, ce matériau ne fait pas l'objet d'une épreuve de durabilité.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

4 - RESULTATS

Les résultats d'essai font seulement part du caractère de l'échantillon d'un matériau sous certaines conditions d'essai. En aucun cas ils ne peuvent être les seuls critères à estimer le potentiel de risque au feu du matériau dans son utilisation.

Les résultats d'essai ne sont valides que pour l'échantillon donné du produit testé.

	Eprouvette 1 *354-3-1 Chêne or/SL*	**Eprouvette 2** *354-3-2 RAL 9011/SL*	**Eprouvette 3** *354-3-3 RAL 9010/SL*	**Eprouvette 4** *354-3-4 RAL 9010/ST*
Moment de la 1ère inflammation de la face exposée (ti1, en seconde)	45	44	44	42
Moment de la 1ère inflammation de la face non exposée (ti2, en seconde)	-	-	-	-
Somme des hauteurs de flamme Σh (en cm)	174	234	235	280
Somme des durées de combustion effective ΣΔT (en seconde)	656	1096	693	1016
Chute de gouttes ou débris enflammées	-	-	-	-
Indice $q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$	15.10	16.05	20.29	20.92
Indice q moyen	**18.09**			

(sens des éléments assemblés SL= longitudinal /ST=transversal ; faces équivalentes)

Observations durant les essais :
Aucune

Fait à Bordeaux, le 26 janvier 2015

David BETTOIA
Le Technicien chargé des essais

Véronique GEORGES
La Responsable Technique Feu

Frédéric WIELEZYNSKI
Responsable du Laboratoire de Physique
Head of Physics Laboratory

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

FCBA

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° CM-15-B-004

valable 5 ans à compter du 26/01/2015

Matériau présenté par : **DECEUNINCK SAS**
Zone Industrielle
Impasse des Bleuets
80700 ROYE

Marque commerciale : **Profilés Menuiserie « plaxé 2 faces »**

Description sommaire :
✓Profilés de fenêtre en PVC plaxé sur les 2 faces apparentes d'un film PVC d'épaisseur 150 µm et revêtu d'un film acrylique d'épaisseur 50 µm.
✓Référence de la matière PVC « DECOM 1150/610»
✓Masse linéaire apparente: 1.350 Kg/ml
✓Epaisseur totale: 70 (+/-1) mm.
✓Teinte : divers plaxage
Le détail de la description du produit est indiqué dans le rapport d'essai en appui cité ci-après.

Rapport d'essais : **n° 404/14/325-4 du 26/01/2015**

Nature des essais : *Essai par rayonnement*

Classement : **M3**

Ce classement est valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE. En accord avec le RPC, le classement M du produit ne peut être utilisé dans le cas d'une mise sur le marché comme produit de construction .

Durabilité du classement : non limitée à priori (usage intérieur)
(compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais en annexe de ce document)

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Bordeaux, le 26 Janvier 2015

SIGNE	**APPROUVE**
La Responsable Technique Feu	L'Expert Feu
Véronique GEORGES	**Jean-Marie GAILLARD**

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.

Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document.

Siège social
10, rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél +33 (0)1 72 84 97 84

Bordeaux
Allée de Boutaut - BP 227
33028 Bordeaux Cedex
Tél +33 (0)5 56 43 63 00
Fax +33 (0)5 56 43 64 80

www.fcba.fr

Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z

1 - OBJET

Les essais rapportés par le présent document ont pour but de déterminer le comportement au feu des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté ministériel du 30 juin 1983 modifié le 21 novembre 2002, relatif à la réaction au feu des matériaux de construction et d'aménagement.

2 - IDENTIFICATION DU PRODUIT

- Nom du client	:	**DECEUNINCK SAS**
- Dénomination commerciale	:	**Profilés menuiserie « plaxé 1 face »**
- Référence échantillons	:	854-4
- Date d'arrivée de l'échantillon	:	15/10/2015
- Procédure d'échantillonnage	:	**par le client**
- Références fabrication	:	-
- Description du produit	:	

Caractéristiques attestées par le Demandeur

- Profilés de fenêtre plaxés 2 faces , de composition suivante :
- Référence de la matière Polychlorure de vinyle « DECOM 1150/610»
- Masse linéaire apparente : 1.350 kg/ml.
- Epaisseur totale du profilé : 70 (+/-1) mm
- Largeur total du profilé : 80 (+/-1) mm
- Plaxage : film PVC référence Renolit MBAS II (société Renolit)
- Structure interne :

-5 chambres
-voiles internes d'épaisseur 1 mm
-voiles externes d'épaisseur environ 2.8 mm
-référence profilé : 5051

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

3 – CONDITIONS DES ESSAIS

3.1 - Conditionnement des éprouvettes

Le produit a été conditionné à (50+/-5%) d'humidité relative et à (23+/-2°)C jusqu'à masse constante .

NB : La masse constante est atteint lorsque après deux pesages successifs de l'échantillon à 24 heures d'intervalle, la différence de masse ne diffère pas de plus de 0.1% de la dernière masse enregistrée.

3-2 - Essai par rayonnement selon la norme NF P 92 501 (Décembre 1995)

Cet essai est applicable aux matériaux rigides et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm.
L'essai consiste à soumettre les éprouvettes à l'action d'une source de chaleur rayonnante afin de provoquer éventuellement l'inflammation des gaz dégagés, d'observer la propagation de la combustion et de recueillir les données permettant d'estimer la quantité de chaleur libérée par la combustion du matériau. L'échantillon plan de dimensions 300 mm x 400 mm est placé sur une grille support en acier orientée à 45° et située à 30 mm d'une source de chaleur rayonnante électrique. Des dispositifs d'inflammations localisés de part et d'autre de l'éprouvette ont pour but d'enflammer les gaz de pyrolyse dégagés par l'échantillon au cours de l'essai. La durée totale du test est de 20 minutes.
Les temps d'inflammation, les temps d'extinction ainsi que les longueurs de flamme sont enregistrés tout au long de l'essai.

3.3 - Essais complémentaires

Pas d'essais complémentaires réalisés.

3.4 - Classement des matériaux en catégories M selon NF P 92.507 (2004)

Les critères de classement ici après les épreuves de rayonnement sont donnés à partir de l'indice q calculé pour 4 épreuves répliques.

Cet indice est déterminé comme suit :

$$q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$$

Avec
Σh : sommes des longueurs de flammes supérieures à la partie plane de la surface radiante (en cm)
Ti : premier délai d'inflammation (en seconde)
Δt : durée totale de présence de flammes (combustion effective) calculée pour chaque épreuve (en seconde)

3.5 - Epreuve de durabilité

Selon la norme NF P 92-512, ce matériau ne fait pas l'objet d'une épreuve de durabilité.

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document

4 - RESULTATS

Les résultats d'essai font seulement part du caractère de l'échantillon d'un matériau sous certaines conditions d'essai. En aucun cas ils ne peuvent être les seuls critères à estimer le potentiel de risque au feu du matériau dans son utilisation.

Les résultats d'essai ne sont valides que pour l'échantillon donné du produit testé.

	Eprouvette 1 *354-4-1* *Chêne or/SL*	**Eprouvette 2** *354-4-2* *RAL 9010/SL*	**Eprouvette 3** *354-4-3* *RAL 9011/SL*	**Eprouvette 4** *354-4-4* *RAL 9011/ST*
Moment de la 1ère inflammation de la face exposée (ti1, en seconde)	42	45	29	54
Moment de la 1ère inflammation de la face non exposée (ti2, en seconde)	-	-	-	-
Somme des hauteurs de flamme Σh (en cm)	219	235	205	261
Somme des durées de combustion effective ΣΔT (en seconde)	759	777	600	546
Chute de gouttes ou débris enflammées	-	-	-	-
Indice $q = \frac{100 * \sum h}{Ti * \sqrt{\Delta T}}$	18.93	18.73	28.86	20.68
Indice q moyen	**21.80**			

(sens des éléments assemblés SL= longitudinal /ST=transversal ; faces équivalentes ; faces équivalentes)

Observations durant les essais :
Aucune

Fait à Bordeaux, le 26 janvier 2015

David BETTOIA
Le Technicien chargé des essais

Véronique GEORGES
La Responsable Technique Feu

Frédéric WIELEZYNSKI
Responsable du Laboratoire de Physique
Head of Physics Laboratory

Ce document comprend 1 page pour le Procès verbal de classement et 3 pages annexées pour le rapport d'essais.
Sa reproduction n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral soit du procès verbal soit de la totalité du document